



Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE 2 – 4 septembre 2020

Point 9.6 de l'ordre du jour : Évaluation de la rémunération du personnel - Conditions générales

Objet du document

1. Rendre compte au Conseil exécutif des progrès accomplis en vue de l'application de la décision prise lors de la 29^e Conférence du PROE relative au recrutement d'un ou d'une consultant-e indépendant-e qui sera chargé-e d'étudier le système de rémunération du Secrétariat.
2. Faire approuver une marche à suivre pour cette procédure.

Contexte

3. Lors de la 29^e Conférence du PROE en 2019, la Conférence :
 - a) a pris acte qu'il n'y avait eu aucune avancée sur le travail concernant l'harmonisation en matière de rémunération du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) ;
 - b) a pris acte qu'en l'absence d'une position claire de la part des agences du CORP participantes et des PDG du CORP, le Secrétariat continuerait d'appliquer la méthodologie et les systèmes de rémunération du CORP jusqu'à ce qu'il ne soit clairement plus possible de maintenir l'harmonisation des rémunérations ;
 - c) a validé le recours du Secrétariat à un ou une consultant-e indépendant-e qualifié-e pour étudier son système de rémunération afin de veiller à ce qu'il reste compétitif sur le marché actuel local et international de l'emploi ; et
 - d) a approuvé la création d'un groupe de *Friends of the Chair* (Amis de la Présidence) qui se réunirait entre les sessions pour examiner la proposition du Secrétariat relative à l'adoption d'un mouvement salarial pouvant atteindre 300 000 USD au total pour l'ensemble du personnel, sous réserve d'une identification claire des fonds spécifiques disponibles. Les Amis de la Présidence présenteraient un rapport au Conseil exécutif 2020 pour décision. Le Conseil exécutif pourrait prendre une décision à ce sujet.
4. Compte tenu de la décision 3(c) ci-dessus, le Secrétariat a entamé la procédure de recrutement d'un ou d'une consultant-e indépendant-e qui sera chargé-e d'étudier son système de rémunération afin de veiller à ce qu'il reste compétitif sur les marchés local et international.

5. Le Secrétariat reconnaît l'importance de ce travail, qui permettra d'atteindre l'Objectif organisationnel 5 du Plan stratégique en s'assurant de pouvoir recruter et conserver un personnel hautement qualifié, tout en créant un environnement favorable et habilitant pour les personnes concernées. Toutefois, étant donné les difficultés causées par la pandémie de Covid-19 et les effets qu'ont eu celles-ci sur les finances du Secrétariat, ce dernier est d'avis que ces services de conseil devraient être ajournés.
6. Le Secrétariat se penchera de nouveau sur cette question en 2021, une fois que la situation se sera améliorée. Un rapport oral sera présenté à la Conférence du PROE de 2021.

Recommandations

7. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
 1. **ajourner** à l'année 2021 le recrutement d'un ou d'une consultant·e indépendant·e chargé·e d'étudier le système de rémunération du Secrétariat ;
 2. **prendre acte** qu'un rapport oral sera présenté à la Conférence du PROE de 2021.
-

12 août, 2020